

FCPI – FIP **Comment Souscrire**

Toute décision d'investissement doit être prise après consultation du prospectus d'information (DICI)

Etape 1 : Bulletin de souscription à compléter

- Remplir la partie état civil,
- Nombre de parts et montant de la souscription (nombre entier),
- Mention manuscrite « lu et approuvé » ou autre si nécessaire.

Etape 2 : Ordre de votre chèque

- Votre(vos) chèque(s) doit(vent) être à l'ordre mentionné dans le(s) bulletin(s) de souscription incluant les frais d'entrée (jamais de chèque à notre ordre).

Etape 3 : Domiciliation des parts

- Vous n'avez pas à ouvrir de compte titres. Toutefois, si vous choisissez la domiciliation des parts sur un autre compte titres que celui proposé par le dépositaire, joignez un relevé d'identité bancaire (RIB).
- Domicilier les parts sur votre compte titre habituel engendrera des **frais** (droits de garde).

Etape 4 : Fiche de connaissance client

- Renseignez, datez et signez (**obligatoire à chaque nouvelle souscription**)

Ce questionnaire, établi dans le cadre des dispositions de l'article L.533-13 du Code Monétaire et Financier, a pour objectif d'apprécier l'adéquation d'un investissement dans les FCPI et/ou FIP avec votre expérience en matière d'investissement, vos besoins, vos objectifs et votre situation financière.

Etape 5 : Document d'entrée en relation + Document RTO + Lettre de Mission

- Renseignez, datez et signez ces documents → **sauf si vous nous les avez précédemment retournés**

Etape 6 : Document à joindre

- Le dossier de souscription (si vous avez imprimé le bulletin de souscription : l'**exemplaire original**).
- Une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité (CNI ou passeport).
- Un justificatif de domicile (facture EDF, France Télécom, échéancier gaz, taxe d'habitation...) de moins de 3 mois
- Chèque à l'ordre du fonds
- Fiche de connaissance client (**obligatoire**) + Document RTO + Lettre de Mission.

Etape 7 : Envoyez votre dossier complet de souscription à :

FCPI-enligne.com / DCGA
47 rue Poterne
21200 BEAUNE

Avant de réaliser l'investissement, il est important d'évaluer votre niveau de connaissance des produits financiers, vos objectifs d'investissement et de s'assurer de la parfaite adéquation de ces produits à vos besoins. Le Conseiller en Gestion de Patrimoine doit être en mesure d'établir avec certitude l'identité de la personne souhaitant réaliser une opération, ainsi que sa situation patrimoniale. Il doit également pouvoir justifier de l'origine non-douteuse des fonds investis. C'est pourquoi, il vous est demandé de répondre le plus précisément possible aux questions ci-dessous. L'AMF (l'Autorité des Marchés Financiers) et l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), en collaboration avec l'organisme TRACFIN, contrôlent la bonne application des règles fixées par l'Article 561 du Code monétaire et financier. Le non-respect de ces obligations peut engager la responsabilité disciplinaire et pénale du Conseiller en Gestion de Patrimoine.

Ainsi, il vous est demandé de compléter, dater et signer le questionnaire ci-après. Cette fiche est couverte par le secret professionnel (article L.511-33 du code monétaire et financier).

SITUATION PERSONNELLE

SOUSCRIPTEUR		CO-SOUSCRIPTEUR	
Civilité	☐ M. ☐ Mme	Civilité	☐ M. ☐ Mme
Nom		Nom	
Nom de Jeune fille		Nom de Jeune fille	
Prénom		Prénom	
Date de Naissance	/...../.....	Date de Naissance	/...../.....
Lieu de Naissance		Lieu de Naissance	
Nationalité		Nationalité	
Téléphone	/...../.....	Téléphone	/...../.....
Mail	@.....	Mail	@.....
Adresse fiscale		Adresse fiscale	
	CP : Ville :		CP : Ville :
Situation professionnelle	☐ En activité ☐ Retraite/chômage depuis le.....	Situation professionnelle	☐ En activité ☐ Retraite/chômage depuis le.....
Profession (actuelle ou ancienne)		Profession (actuelle ou ancienne)	
Secteur d'Activité		Secteur d'Activité	
Situation Matrimoniale	☐ Célibataire ☐ Marié(e)	☐ Pacsé(e) ☐ Divorcé (e) ☐ Veuf(ve)	
Régime matrimonial	☐ Communauté	☐ Séparation	
Nombre d'enfants		Dont : A charge	

PERSONNE POLITIQUEMENT EXPOSEE (PEE)

Exercez-vous ou avez-vous exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative* ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, quelle fonction ? Dans quel pays ?

Une personne de votre famille ou de votre entourage exerce-t-elle ou a-t-elle exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative* ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, quelle fonction ? Dans quel pays ?

* Les fonctions concernées sont les suivantes : Chef d'Etat, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission Européenne, membre d'une assemblée parlementaire nationale ou du parlement européen, membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction, membre d'une cour des comptes, dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale, ambassadeur, chargé d'affaires, consul général et consul de carrière, officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée, membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique, dirigeant d'une institution internationale publique, créée par un traité.

DECLARATION « US PERSON » - FATCA

Vous êtes citoyen des Etats-Unis d'Amérique ☐ Oui ☐ Non

Vous êtes résident fiscal des Etats-Unis d'Amérique ☐ Oui ☐ Non

Si oui, préciser ici votre numéro TIN ou SSN :

SITUATION PATRIMONIALE

REVENUS	PATRIMOINE
Revenus annuels nets de votre foyer	Estimation de votre patrimoine ☐ < 250 000 €
☐ < 30.000 € ☐ 30.000 € - 60.000 €	☐ 250 000-500.000 € ☐ 500.000-1000000 € ☐ > 1.000.000 €
☐ 60.000 € - 100.000 € ☐ > 100.000 €	
Nature de vos revenus	Résidence Principale
☐ Salaires / ☐ Revenus ☐ Dividendes ☐ Autres	☐ Locataire ☐ Propriétaire
Retraite immobiliers	
Tranche marginale d'impôt sur le revenu	Etes-vous assujettit à l'IFI ?
☐ 0% ☐ 14 % ☐ 30 % ☐ 41 % ☐ 45 % ☐ NSP	☐ Oui ☐ Non ☐ NSP
Charges annuelles (estimation)€	
Votre situation financière vous permet-elle d'épargner sur vos revenus ? ☐ Oui ☐ Non	Avez-vous des crédits en cours ? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, combien par an (estimation) ? €	Si oui montant du capital restant dû : €

Le site INVEST-enligne.com vous est présenté par DCGA, Cabinet de Conseil en Gestion de Patrimoine

SARL au capital de 16 000 € - RCS DIJON 378 347 835 – Code APE N° 7022 Z – Enregistré sous le N°ORIAS : 07 002 380 (www.orias.fr) en qualité de Conseiller en Investissement Financier, Courtier d'Assurance et de Réassurance, Courtier en Opération de Banque et en Services de Paiement - Garantie Financière et Responsabilité Civile Professionnelle n°223866 de la compagnie MMA-IARD Assurances Mutuelles 14 boulevard Marie et Alexandre OYON 72030 Le Mans cedex 9. Membre de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine (association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers) - . Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce CPI 2102 2018 000 334 122 ne peut recevoir aucun fonds effets ou valeur.

Composition de votre patrimoine financier en %

Livret, disponibilité, compte à terme

Assurance-vie

FIP, FCPI, SOFICA, investissements PME

PEA / Comptes titres

Autres

Composition de votre patrimoine immobilier en %

Résidence Principale

Résidence(s) secondaire(s)

Immobilier locatif en direct

SCPI

CONNAISSANCE ET EXPERIENCE EN MATIERE D'INVESTISSEMENT FINANCIER

Objectifs poursuivis par le(s) souscripteur(s)

☐

Réduire impôt

☐

Valoriser capital

☐

Epargner en vue d'un projet

☐

Diversifier portefeuille

☐

Constituer une épargne de précaution

☐

Préparer retraite

Autres (précisez) :

Parmi les placements suivants, quels sont ceux que vous :

FCPI / FIP / FCPR / SOFICA

Investissements dans les PME (Holding, mandat de gestion...)

Comptes titres, PEA

Produits structurés (EMTN)

Assurance-vie

PERP, Madelin

Actions

Obligations

OPCVM (SICAV, FCP)

Immobilier financier (SCPI, OCPI...)

Groupements fonciers (forestiers, viticoles)

Connaissez

Déterminez

Avez détenu

Quelle est votre expérience des placements financiers en général ?

☐

Je n'ai aucune expérience c'est mon premier investissement

☐

J'ai déjà réalisé des placements financiers et suivi en direct (gestion libre)

☐

J'ai déjà réalisé des placements financiers avec un conseiller (gestion conseillée)

☐

J'ai déjà réalisé des placements financiers et confié un mandat à un professionnel (gestion sous mandat)

Avez-vous déjà subi des pertes sur vos placements (si vous avez déjà perçu un remboursement sur certains placements) ?

☐

Oui

☐

Non

Si oui

☐

<10%

☐

De 10 à 30%

☐

>30%

Quel risque acceptez-vous sur l'ensemble de votre patrimoine à moyen terme (5 à 10 ans) ?

☐

Peu de risque de perte en capital mais une probabilité de gain faible

☐

Des risques de perte en capital avec une probabilité de gain moyen

☐

Des risques de pertes significatives en capital mais une probabilité de gain élevé

AVERTISSEMENT : en raison du risque significatif de perte en capital et de la durée de blocage des capitaux, nous vous conseillons de ne pas dépasser 10% de vos actifs financiers sur ce type de placements (FCPI, FIP, GFF, GFV...)☐

En cochant cette case, j' (nous) atteste (ons) avoir pris connaissance de votre avertissement et souhaite (ons) maintenir mon (notre) investissement

☐

En cochant cette case, j' (nous) atteste (ons) avoir pris connaissance des Documents d'Information Clés relatifs aux investissements proposés

INFORMATION RELATIVES A L'ORIGINE DES FONDS ET A LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX

Les fonds que vous souhaitez investir proviennent-ils de comptes bancaires ouverts à votre nom auprès d'établissements bancaires agréés en France ?

☐

Oui

☐

Non

Les fonds versés dans le cadre de votre souscription proviennent de :

☐

Salaires, traitement

☐

Pensions, retraites

☐

Revenus fonciers

☐

Revenus de valeurs mobilières

☐

Epargne constituée

☐

Autres (précisez) :

Par la signature de ce document, j'(nous) atteste (ons) l'exactitude des informations ci-dessus et je (nous) reconnais (sons) avoir été informé(s) que celles-ci sont obligatoires.

Signature du (ou des) client(s) :

Fait à

Le/...../.....

Le site INVEST-enligne.com vous est présenté par DCGA, Cabinet de Conseil en Gestion de Patrimoine

SARL au capital de 16 000 € - RCS DIJON 378 347 835 - Code APE N° 7022 Z - Enregistré sous le N°ORIAS : 07 002 380 (www.orias.fr) en qualité de Conseiller en Investissement Financier, Courtier d'Assurance et de Réassurance, Courtier en Opération de Banque et en Services de Paiement - Garantie Financière et Responsabilité Civile Professionnelle n°223866 de la compagnie MMA-IARD Assurances Mutuelles 14 boulevard Marie et Alexandre OYON 72030 Le Mans cedex 9. Membre de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine (association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers) - Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce CPI 2102 2018 000 334 122 ne peut recevoir aucun fonds effets ou valeur.

Fonds Commun de Placement dans l'innovation - Code ISIN : FR0013265451

Société de gestion : ALTO INVEST

65, rue du Maréchal Foch – 78000 Versailles – France

Tél. : 01 39 54 35 67 – Fax : 01 39 54 53 76 – www.altoinvest.fr

Société Anonyme – au capital de 1 073 640 € – R.C.S. Versailles 439 294 331

N°d'Agrément AMF : GP 01-039

Agrément AMF : 04/07/2017

Dépositaire : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

29, boulevard Haussmann

75009 Paris

ÉTAPE 1 : IDENTIFICATION DU SOUSCRIPTEUR

Merci de bien vouloir remplir le bulletin de souscription en MAJUSCULES au stylo Noir

SOUSCRIPTEUR

Je soussigné(e)

☐ M.

☐ Mme

Situation familiale :

☐ Célibataire

☐ Marié (e)

☐ Veuf (ve)

☐ Divorcé (e)

☐ Concubin

☐ Pacsé (e)

Nom

Nom de jeune fille

Prénom

Né(e) le À Département

Nationalité Profession

Téléphone

E-mail @ .

Adresse fiscale

Code postal Ville

Adresse postale (si différente de l'adresse fiscale)

CO-SOUSCRIPTEUR éventuel

Je soussigné(e)

☐ M.

☐ Mme

Nom

Nom de jeune fille

Prénom

Né(e) le À Département

Nationalité Profession

Si différent du souscripteur :

Téléphone

E-mail @ .

Adresse fiscale

Code postal Ville

Adresse postale (si différente de l'adresse fiscale)

ÉTAPE 2 : ENGAGEMENTS ET DÉCLARATIONS DU SOUSCRIPTEUR

Les données à caractère personnel recueillies dans ce document par ALTO INVEST sont nécessaires pour le traitement de votre souscription au Fonds concerné. Elles pourront faire l'objet de traitements informatisés pour les finalités suivantes : souscription et gestion du fonds. La collecte de ces données nous permet de répondre à nos obligations légales, fiscales, réglementaires ou encore contractuelles. C'est pourquoi, la non-fourniture de ces données peut être bloquant pour la souscription au Fonds concerné. Ces données seront conservées pendant toute la durée de la relation d'affaires ainsi que 5 ans après la clôture de la relation d'affaires. Vos réponses sont destinées à la seule information d'ALTO INVEST. Vos données ne sont pas transférées hors de l'Union Européenne. Conformément à la loi informatique, fichiers et libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général relatif à la Protection des Données, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de portabilité des informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit ou obtenir des informations sur le traitement de vos données, veuillez-vous adresser à ALTO INVEST - DPO - 65 rue du Maréchal Foch - 78000 VERSAILLES ou par mail dpo@altoinvest.fr. Toute demande d'exercice de vos droits devra être accompagnée d'une pièce d'identité portant la signature du titulaire afin notamment d'éviter toute demande frauduleuse. Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (ex : CNIL).

☐ J'autorise ou ☐ Je n'autorise pas ALTO INVEST à m'adresser la lettre d'information trimestrielle et toutes autres informations sur l'activité de la société par courrier électronique.

Le souscripteur :
Reconnais avoir acquis le fonds FCPI INNOVALTO 2017-2018 en l'absence de tout démarchage bancaire ou financier tel que défini à l'article L.341-1 du Code Monétaire et Financier*.
Certifie que les fonds utilisés pour cette souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite, du trafic de stupéfiants, de la fraude aux intérêts financiers des Communautés Européennes, de la corruption ou d'activités criminelles, et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme.
Déclare effectuer cet investissement pour mon propre compte et en aucun cas pour le compte d'un tiers. Dans le cas contraire ou en cas de changement, le souscripteur s'engage à informer la Société Générale et ALTO INVEST.
Déclare ne pas répondre aux critères du statut de «US person» au sens du droit fiscal américain. Le souscripteur s'engage à notifier à ALTO INVEST tout changement de statut.
Certifie que le commercialisateur, après s'être enquis de ma situation financière, de mon expérience et de mes objectifs en matière de placement, m'a remis la brochure de présentation et le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI)** joints au présent bulletin du FCPI INNOVALTO 2017-2018 dont j'ai pris connaissance, préalablement à ma souscription, et m'a informé des risques que peut comporter ce produit (et en particulier le risque de pouvoir perdre de l'argent), m'a informé que le règlement du fonds est à ma disposition sur le site internet d'ALTO INVEST et sur simple demande auprès de la société de gestion, a attiré mon attention sur l'avertissement de l'Autorité des Marchés Financiers figurant à l'étape 4 et dont je certifie avoir pris connaissance, m'a communiqué d'une manière claire et compréhensible les informations utiles pour prendre ma décision et en particulier les conditions financières du **FCPI INNOVALTO 2017-2018**, être averti et accepter que la Société de Gestion ou l'administrateur des titres pourra réaliser toute déclaration relative à ma souscription au regard de la Directive européenne 2014/107/UE relative à l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal.
Déclare être informé de ma catégorisation en qualité de **client non professionnel**.
** Disponible sur demande.*
*** Le règlement du fonds, le dernier rapport annuel et la composition d'actifs sont disponibles sur simple demande écrite auprès d'ALTO INVEST.*

ÉTAPE 3 : SOUSCRIPTION ET ENCADREMENT DES FRAIS

Encadrement des frais et commissions de commercialisation, de placement et de gestion
Je déclare souscrire à , (nombre minimum de 15) parts A de 105 euros chacune du **FCPI INNOVALTO 2017-2018** (dont 102 euros de droits d'entrée pour chaque part A) **2**
Je verse **un montant de souscription initiale totale** de , euros,
qui comprend un **montant de droits d'entrée** de , euros.
Ce montant ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à 5% du montant de cette souscription.
J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée dans le fonds sont négociables.
Les frais et commissions de distribution ne pourront être prélevés au-delà de 9,5 ans.
Je consens à ce que soient prélevés sur le fonds des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 4,68% (TMFAM_GD), dont des frais et commissions de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 1,93% (TMFAM_D) dans la limite maximale de 9,5 ans.

Le règlement de la souscription totale s'effectuera par chèque à l'ordre de « FCPI INNOVALTO 2017-2018 »
Durée de blocage des avoirs comprise entre 7,5 ans et 9,5 ans

Ce versement sera converti en parts A du **FCPI INNOVALTO 2017-2018** dès réception du versement par le dépositaire du FCPI.
Il me sera adressé une attestation nominative pour les parts souscrites et libérées.
Afin de bénéficier des avantages fiscaux(1) spécifiques aux FCPI je déclare :
• m'engager conformément aux dispositions du Code Général des Impôts à conserver les parts A souscrites pendant 5 ans au moins à compter de la souscription.
• avoir pris note que le bénéfice des exonérations et avantages fiscaux est également conditionné par le respect des deux conditions suivantes :
1. être fiscalement domicilié en France,
2. ne pas détenir avec les membres de mon groupe familial, directement ou indirectement, plus de 10 % des parts du **FCPI INNOVALTO 2017-2018** ni détenir ou avoir détenu à un moment quelconque au cours des cinq années précédant la souscription des parts du FCPI plus de 25% des droits dans les bénéfices de société dont les titres figurent à l'actif du FCPI.
• avoir noté que le non-respect des engagements entraînerait la remise en cause de tout ou partie des avantages fiscaux dont j'ai bénéficié.
• avoir pris connaissance du plafonnement global des avantages fiscaux relatifs à l'impôt sur le revenu.

Modalités spécifiques de partage de la plus-value au bénéfice de la société de gestion ("Carried interest")
Les porteurs de parts spéciales ont vocation à investir au moins 0,25 % (SM) du montant des souscriptions initiales totales dans des parts spéciales qui leur ouvrent un droit d'accès à 20 % (PVD) de la plus-value réalisée par le fonds, dès lors que sont réunies les conditions de rentabilité suivantes : 100% (RM).

Affichage global des coûts et frais (maximaux) :
Sur la base d'un investissement de 10 000€, exprimé en montant et en pourcentage

Services d'investissement (droit d'entrée)	500 €	5 %
Paiement reçu de tiers par le commercialisateur	140 €	1,40 %
Coûts liés au produit	280 €	2,80 %
Coûts et frais totaux	920 €	9,20 %

(1) Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque souscripteur et est susceptible d'être modifié postérieurement à la date d'édition du présent document (31 aout 2018)

ÉTAPE 4 : CONSERVATION DES PARTS

Je souhaite que les parts A que je souscris soient (cocher la case correspondante) :

- ☐ Conservées en nominatif pur à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, **choix par défaut** (il me sera alors adressé une convention d'inscription en compte)
Joindre obligatoirement le formulaire d'autocertification de Résidence Fiscale - personne physique.
ou
☐ Transférées en faveur de mon compte titre ouvert auprès de l'établissement dont les coordonnées sont mentionnées sur le RIB [ci-joint](#)

Avertissement de l'Autorité des Marchés Financiers

L'AMF attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 7,5 années, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement, soit jusqu'au 1er juillet 2025 prorogeable deux fois un an sur décision de la société de gestion, soit au plus tard jusqu'au 1er juillet 2027. Le fonds commun de placement dans l'innovation, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement dans l'innovation décrits à la rubrique « profil de risque » du règlement. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Tableau récapitulatif présentant la liste des autres fonds de capital-investissement (FCPR, FCPI, FIP) d'ores et déjà gérés par ALTO INVEST relatif au quota d'investissements éligibles :

Dénomination	Date de création	Pourcentage de l'actif éligible à la date du 31 décembre 2017	Date à laquelle le quota d'investissement en titres éligibles doit être atteint	Dénomination	Date de création	Pourcentage de l'actif éligible à la date du 31 décembre 2017	Date à laquelle le quota d'investissement en titres éligibles doit être atteint
FCPI FORTUNE ALTO	2008	N/A en préliquidation	30 avril 2011	FORTUNE ALTO 2012	2012	100%	30 avril 2014
ALTO INNOVATION 7	2008	N/A en préliquidation	31 décembre 2010	ALTO INNOVATION 2012	2012	67,60%	31 octobre 2014
FCPI INNOVATION DURABLE 2	2008	N/A en préliquidation	31 décembre 2010	EUROPE LEADERS	2012	64,94%	31 octobre 2014
FORTUNE ALTO INNOVATION 2	2009	70,41%	31 décembre 2010	FORTUNE EUROPE 2013	2013	100%	31 décembre 2015
FCPI EUROPE ALTO	2009	63,50%	14 décembre 2011	EUROPE ALTO INNOVATION 2013	2013	63,85%	30 juin 2016
FCPI INNOVATION DURABLE 3	2009	63,42%	21 décembre 2011	FORTUNE EUROPE 2014	2014	100%	30 septembre 2017
ALTO INNOVATION 9	2010	60%	31 octobre 2012	FCPI OBJECTIF EUROPE	2014	70,99%	30 juin 2018
FCPI EUROPE ALTO 2	2010	65,11%	31 octobre 2012	FCPI FORTUNE EUROPE 2015	2015	81,28%	31 décembre 2018
FCPI FORTUNE ALTO INNOVATION 3	2011	82,70%	30 avril 2013	FCPI INNOVALTO 2015	2015	43,93%	30 juin 2019
ALTO INNOVATION 10	2011	62,13%	31 octobre 2013	FCPI FORTUNE EUROPE 2016-2017	2016	27,49%	23 décembre 2019
FCPI EUROPE ALTO INNOVATION	2011	64,32%	31 octobre 2013	FCPI INNOVALTO 2017-2018	2017	0%	30 juin 2021

Coordonnées du commercialisateur ou cachet

Code ALTO INVEST N°

FCPI-enligne.com / DCGA
47 rue Poterne
21200 BEAUNE
03 80 24 75 15
contact@fcpi-enligne.com

Le souscripteur accepte :

- de se priver de la part de son épargne investie sur les fonds souscrits pendant la durée de blocage mentionnée ci-dessus, qui ne pourra donc servir à un autre financement,
- éventuellement une perte de son investissement à l'issue de ces périodes de blocage.

L'avantage fiscal ne doit pas être la seule motivation de l'investissement.

Le souscripteur devra vérifier, en fonction de sa situation personnelle et avec ses propres conseils, les conditions d'application du régime fiscal à la souscription du présent FCPI.

Le règlement du FCPI INNOVALTO 2017-2018 est disponible sur demande auprès de la société de gestion et sur son site internet.

Le distributeur est amené à recevoir des rémunérations et ou commissions des fournisseurs de produits financiers en sa qualité de placeur d'instruments financiers.

Le détail des frais et rémunérations relatives à la commercialisation des produits est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Joindre une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité (CNI, passeport de chaque souscripteur le cas échéant) ainsi qu'un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois (facture eau, électricité, gaz, opérateur Télécom, avis d'imposition ou certificat de non imposition, quittance d'assurance du logement, quittance de loyer).

Fait en quatre exemplaires dont un m'est remis à

le

Signature du ou des souscripteurs précédée(s) de la mention manuscrite :

« Lu et approuvé, je déclare avoir pris connaissance des dispositions relatives aux conditions de rachat. »

Signature souscripteur :

Signature co-souscripteur :

Formulaire d'auto-certification de résidence fiscale - Personne Physique

Si votre résidence fiscale se trouve hors de France, nous pouvons être amenés, en application de la législation en vigueur, à transmettre les informations contenues dans ce formulaire, ainsi que d'autres informations relatives à vos comptes titres, à l'Administration fiscale française.

L'échange automatique de renseignements bancaires et financiers impose aux institutions financières une transmission systématique de données relatives à leurs clients. Dans ce cadre, nous vous remercions donc de bien vouloir compléter l'auto-certification de résidence fiscale ci-dessous.

En cas de co-souscription, merci de remplir un formulaire par personne.

En cas de doute sur la résidence à des fins fiscales du souscripteur, veuillez contacter un conseiller fiscal ou l'administration fiscale.

Ce formulaire reste valide tant qu'un changement de circonstances n'affecte pas le statut de votre résidence fiscale, ou d'autres champs obligatoires renseignés dans ce formulaire. **En cas de changement de circonstances qui pourrait rendre ce formulaire incorrect ou incomplet, nous vous remercions de nous en informer et de nous fournir une auto-certification mise à jour dans les plus brefs délais.**

Section 1 - Identification du Souscripteur

Nom*	
Prénom(s)*	
Adresse de résidence <u>fiscale</u> * :	
NUMERO et NOM DE LA RUE	
CODE POSTAL	
VILLE	
PAYS	
Date de naissance (jj/mm/aaaa)*	
Ville de naissance*	
Pays de naissance*	
Etes-vous citoyen américain ou de nationalité américaine ?*	☐ Oui ☐ Non

* Champs obligatoires

Section 2 - Pays de résidence fiscale

Veuillez indiquer ci-dessous **en toutes lettres TOUS** les pays où vous êtes considéré(e) comme résident(e) à des fins fiscales, ainsi que le(s) Numéro(s) d'Identification Fiscale (NIF). **Vous devez remplir au moins un pays de résidence fiscale (ex : France).**

Note : Pour les résidents fiscaux en France, il s'agit du numéro de résidence fiscale ou n° SPI (disponible sur les avis d'imposition)

Pays de résidence fiscale (y compris US)	Numéro d'Identification Fiscale (NIF)	En l'absence de NIF, veuillez indiquer le motif (e.g. le pays n'émet pas de NIF ou la raison pour laquelle la personne physique n'en dispose pas)
1.		
2.		
3.		

En cas de doute sur la résidence à des fins fiscales du souscripteur, veuillez contacter un conseiller fiscal ou l'administration fiscale.

Si vous avez plus de 3 pays de résidence fiscale, merci de répondre à la section 2 sur une feuille libre.

US PERSON

Si vous avez indiqué à la section 2 que l'entité est résidente fiscale aux Etats-Unis ou si vous êtes une US Person pour toute autre raison, vous ne pourrez pas souscrire dans les Fonds gérés par ALTO INVEST.

Comme indiqué dans les règlements des Fonds, tout Porteur de parts doit informer immédiatement la Société de gestion dans l'hypothèse où il deviendrait une U.S. Person. Tout porteur de parts devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles Parts et il pourra lui être demandé d'aliéner ses Parts à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité d'U.S. Person. La société de gestion du Fonds se réserve le droit de procéder au rachat forcé de toute Part détenue directement ou indirectement, par une U.S. Person, ou si la détention de Parts par quelque personne que ce soit est contraire à la loi ou aux intérêts du Fonds.

Section 5 – Déclaration et Signature

Je reconnais que les informations concernant ma souscription et celles contenues dans ce formulaire peuvent être transmises ou échangées avec les autorités fiscales compétentes.

Je déclare que toutes les affirmations faites dans ce formulaire sont exactes et complètes.

Je prends l'engagement de vous informer dans les 30 jours de tout changement de circonstances¹ et de vous fournir une nouvelle auto-certification mise à jour si un ou plusieurs des élément(s) de la présente auto-certification deviendrai(en)t incorrect(s).

Nom et prénom(s)	
Date	
Signature	

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à respecter les obligations relatives à l'échange automatique d'informations. Les destinataires des données sont les autorités fiscales compétentes. Conformément aux réglementations applicables, sauf indication contraire, tous les champs du formulaire ont un caractère obligatoire. En cas d'omission, Alto Invest ne sera pas en mesure de traiter votre demande. Les données recueillies dans ce formulaire sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la finalité des traitements mis en œuvre ainsi qu'au respect des obligations légales et réglementaires auxquelles est soumise Alto Invest, à savoir 5 ans après la fin de notre relation. Conformément aux réglementations applicables sur la protection des données à caractère personnel, vous bénéficiez des droits d'accès, de rectification, d'opposition, de retrait des consentements donnés, à l'effacement, à la limitation du traitement et à la portabilité des données à caractère personnel qui vous concernent, lorsqu'ils s'appliquent. Pour en savoir plus sur les traitements de vos données à caractère personnel ou pour exercer vos droits, adressez-vous au Délégué à la Protection des Données, par mail à dpo@altoinvest.fr ou par courrier à Alto Invest - A l'attention du Délégué à la Protection des Données – 65 rue du Maréchal Foch – 78000 VERSAILLES. Vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

¹ Toute modification ou ajout de renseignements sur le souscripteur, notamment le remplacement de titulaire de compte. Toute autre modification qui a pour effet de modifier tous renseignements indiqués dans ce formulaire.

Convention de réception-transmission d'ordres (RTO)

Entre :

Nom, Prénom :

Adresse : Profession :

ci-après dénommé le Client

DCGA, conseil en gestion de patrimoine, enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 002 380 www.orias.fr en qualité de Conseiller en investissements financiers adhérent de la Chambre nationale des conseils en gestion de patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, ci-après dénommé le Conseil.

D'autre part,

Article 1 : Préambule

Le Conseil, en sa qualité de CIF, est habilité à exercer une mission de réception transmission d'ordres portant sur des parts ou actions d'OPC, dans les conditions et limites légales et réglementaires.

La présente convention est passée conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment celles prévues par l'article 325-32 du Règlement Général de l'AMF.

Le Client, titulaire d'un compte reste libre et autonome dans la gestion personnelle de son portefeuille. Le Conseil ne réalise aucun acte de gestion pour le compte du client ou pour compte de tiers.

Le Client déclare connaître les règles de fonctionnement des marchés sur lesquels il peut opérer aux termes de la présente convention et fera son affaire du suivi des éventuelles modifications apportées aux règles de fonctionnement.

Article 2 : Objet de la convention

La convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Conseil pourra fournir au Client la prestation de réception-transmission d'ordre.

Cette prestation devra expressément s'inscrire dans le prolongement de l'activité de conseil ; elle ne devra s'exercer qu'en vue de transmettre un ordre résultant d'un conseil prodigué par le Conseil.

Les ordres donnés par le Client dans le cadre de la présente convention ne pourront porter que sur des parts ou actions d'OPC. Autrement dit, le Conseil ne pourra pas réceptionner des ordres sur des instruments financiers autres que les OPC.

Le Client s'engage à informer le Conseil de tout événement susceptible d'altérer sa capacité à apprécier les caractéristiques des opérations dont il demande la réalisation ainsi que les risques particuliers que ces opérations peuvent comporter.

Paraphe

Article 3 : Réception et prise en charge des ordres

A la suite de la prestation de conseil, le Client pourra adresser ses ordres au Conseil par écrit en usant exclusivement des moyens suivants :

- remise en mains propres,
- lettre simple,
- télécopie,
- courriel auquel sera joint l'ordre scanné sous format pdf.

Chaque ordre donné par le Client devra comporter :

- son identité,
- son numéro de compte,
- la nature de l'opération souhaitée (achat et/ou vente),
- la désignation de l'OPC sur laquelle porte l'ordre et son code ISIN,
- le nombre de parts ou actions d'OPC sur lequel porte l'ordre,
- la signature du Client.

Le Client s'engage à avertir par téléphone le Conseil avant toute transmission d'ordre.

Les ordres seront réceptionnés aux horaires d'ouverture habituels du cabinet. En dehors de ces horaires, les ordres seront instruits dans les meilleurs délais suivant la réception de l'ordre.

Pendant la période de congés du Conseil, le Client pourra adresser ses ordres directement auprès des établissements teneur de compte.

Lorsque l'ordre est adressé au Conseil par lettre simple, par télécopie ou par courriel, le Conseil en accuse réception, selon tout procédé de son choix dans un délai d'un jour ouvré suivant sa réception.

Le Conseil se réserve la possibilité de demander au Client confirmation de l'ordre émis, par tout moyen avant sa transmission à l'établissement teneur de compte en vue de son exécution.

La demande de confirmation devra intervenir un jour ouvré après la réception de l'ordre.

A défaut de confirmation par le Client lorsque celle-ci est exigée par le Conseil, l'ordre est réputé abandonné.

Le Conseil horodatera l'ordre dès sa réception ou sa confirmation par le Client lorsque celle-ci est requise par le Conseil.

L'horodatage matérialise la prise en charge de l'ordre.

Article 4 : Transmission des ordres

A réception de l'ordre émis par le Client ou de sa confirmation lorsque celle-ci est requise par le Conseil, et en tout état de cause dans les meilleurs délais de cette réception ou de cette confirmation, le Conseil transmettra l'ordre à l'établissement teneur de compte du Client.

Le Client déclare expressément accepter ce délai de transmission et en faire son affaire au regard des conditions pratiquées par les Intermédiaires sur les titres sur lesquels il intervient et notamment en ce qui concerne les heures applicables pour la passation des ordres et leurs conditions de validité.

Le Conseil ne peut être tenu responsable d'aucune faute ou manquement commis par l'établissement dans l'accomplissement de sa mission, de sorte que sa responsabilité ne saurait être recherchée à ce titre.

Le Client est expressément informé que la transmission de l'ordre ne préjuge pas de son exécution. L'ordre n'est exécuté que :

- si les conditions de marché le permettent,
- s'il satisfait à toutes les conditions légales, réglementaires et contractuelles applicables.

Si l'ordre n'a pas pu être exécuté, le Conseil en informera son client dans les meilleurs délais, par courrier, télécopie, courriel ou téléphone (dans ce dernier cas, l'information sera confirmée par écrit).

L'ordre qui n'a pu être exécuté sera annulé. Il appartiendra au client d'émettre un nouvel ordre.

Article 5 : Information du client sur l'ordre exécuté

Il est rappelé que l'établissement teneur de compte transmettra au Client un avis d'opéré confirmant l'exécution ou non de l'ordre passé, conformément aux termes et conditions de la convention de compte titres conclue entre le Client et cet établissement.

En cas de contestation relative aux conditions de réception ou de transmission d'un ordre, la contestation, formulée par écrit et motivée, doit être adressée au Conseil dans le délai de huit (8) jours suivant la réception de l'avis d'opéré par le Client.

A défaut de contestation dans les formes et délais impartis, le Conseil sera réputé avoir dûment exécuté sa mission aux termes des présentes.

Article 6 : Obligations du Conseil

Le Conseil agit conformément aux usages de la profession.

Il ne pourra être tenu pour responsable d'aucune perte ou manquement dans l'accomplissement de ses obligations ayant pour cause la survenance d'un cas de force majeure ou résultant d'un manquement de l'établissement teneur de compte.

Notamment, il ne pourra être tenu d'aucune conséquence pouvant résulter d'une rupture dans les moyens de transmission des ordres utilisés.

Article 7 : Rémunération

Le Client ne supportera **aucune facturation** pour le service de réception-transmission d'ordres effectué par le Conseil, tel que défini par les présentes.

Article 8 : Fin de la convention

La convention est conclue pour une durée indéterminée. Elle peut être résiliée à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception par le Client ou par le Conseil avec un préavis de huit (8) jours à compter de la réception de ladite lettre.

Dans la mesure où le Client demande la résiliation de la présente convention, il en informe simultanément l'établissement teneur du compte.

La présente convention prend fin de plein droit en cas de clôture de tous les comptes ouverts au nom du Client pour lesquels le Conseil intervient comme intermédiaire.

Article 9 : Droit applicable

La présente convention est soumise au droit français.

La présente convention, établie en deux exemplaires originaux, est signée.

Fait à le

Signature du client + mention « lu et approuvé »

Document d'entrée en première relation

conforme à l'article 325-3 du Règlement Général de l'AMF et à l'article L.520-1 du Code des assurances)

CHARTRE

- Respecter les dispositions réglementaires et la déontologie tant à l'égard de ses clients que de son environnement professionnel
- Agir avec loyauté, compétence et diligence au mieux des intérêts de ses clients
- Maintenir en permanence ses connaissances et ses compétences au niveau requis par l'évolution des techniques et du contexte économique et réglementaire
- S'enquérir de la situation de son client, de son expérience et de ses objectifs, afin d'avoir une approche patrimoniale globale pour formuler un conseil
- Avoir recours à d'autres professionnels quand l'intérêt du client l'exige
- Communiquer de manière appropriée les informations utiles à la prise de décision par ses clients, ainsi que celles concernant les modalités de sa rémunération
- Respecter le secret professionnel
- S'interdire de recevoir des fonds de ses clients en dehors des honoraires qui lui sont dus

DCGA / INVEST-enligne.com – Conseiller en investissements financiers référencé à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le numéro 07002380 et adhérent de la Chambre Nationale des conseils en gestion de patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers - Gérant : Julien Dupont - SARL au capital de 16 000 € - RCS DIJON 378 347 835 - domiciliée au **47 rue Poterne 21200 BEAUNE** - 03 80 24 75 15 contact@invest-enligne.com

Le cabinet est immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) qualité de :

Conseil en investissements financiers

- Conseiller en investissements financiers adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers
- Etablissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L.341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le cabinet entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale : Néant
- Lorsque la prestation de conseil en investissements financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, les modalités de notre rémunération vous seront communiquées dans la lettre de mission qui vous sera soumise

Courtier en assurance dans la catégorie b

- Courtier en assurance inscrit sur le registre des intermédiaires en assurance (ORIAS) sous le numéro 07002380 positionné dans la catégorie «b» n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance. DCGA / INVEST-enligne.com peut notamment travailler avec : Suravenir, E-Cie Vie, Spirica...
- Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier (si le cabinet détient une participation > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si cette dernière détient une participation > à 10 % des droits de vote ou du capital du cabinet) : Néant

Démarcheur bancaire et financier

- Notamment pour les opérations et service proposés par les établissements suivants : Vatel Capital, 123IM, ODDO, Alto Invest, Extend AM...(liste pouvant évoluer)

Transaction sur immeubles et fonds de commerce

- Titulaire de la carte de transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 2102 2018 000 034 122 délivrée par la CCI.
- Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur.
- Garantie Financière et Responsabilité Civile Professionnelle n°223866 de la compagnie MMA-IARD Assurances Mutuelles 14 boulevard Marie et Alexandre OYON 72030 Le Mans cedex 9

Courtier en Opérations de Banques et en Service de Paiement

- Etablissement(s) de crédit, de financement ou de paiement représentant plus de 33% du chiffre d'affaires au titre de l'activité d'intermédiation en N-1 : Néant
- Participation, directe ou indirecte, supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital du cabinet détenue par un établissement de crédit, de financement ou de paiement : Néant
- Participation, directe ou indirecte, supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital détenue par le cabinet dans un établissement de crédit, de

financement ou de paiement (le niveau de cette participation peut vous être communiqué sur simple demande) : Néant

- Le montant de la rémunération perçue de l'établissement de crédit, de financement ou de paiement et ses modalités de calcul vous seront communiqués avant la souscription

Données personnelles

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrions communiquer par courrier postal ou par tous moyens de télécommunication.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, le client dispose sur ses données d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et de portabilité et d'un droit à définir des instructions concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses données personnelles, après son décès qu'il peut exercer auprès de DCGA/Invest-enligne.com.

Certains des traitements réalisés à partir des données collectées sont automatiques. Ils sont nécessaires dans notre activité pour répondre à certaines de ses exigences réglementaires, en particulier la détermination d'un profil client et/ou la génération de proposition d'allocation adaptées. La personne concernée peut à tout moment demander un traitement unitaire de ses données en contactant l'un de nos conseillers, joignable au 03 80 24 75 15 ou en adressant sa demande à contact@invest-enligne.com.

Informations relatives au traitement des réclamations

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Le client pourra présenter sa réclamation à l'adresse du cabinet, à son conseiller ou gestionnaire habituel qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer le médiateur de l'AMF, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02, l'Autorité de Contrôle Prudential et de résolution, 61 rue Taitbout 75436 Paris Cedex 09.

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

Clause de confidentialité

En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, le cabinet s'abstient, sauf accord exprès de votre part, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients.

Cette disposition ne pourra être opposée à la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine dans le cadre de ces missions de contrôle.

Sites Internet :

www.amf-france.org

www.orias.fr

www.cnif.fr

Je soussigné (e) atteste avoir reçu ce document lors de notre premier entretien.

Fait à Le

Signature Client

Lettre de Mission

Madame, Monsieur,

Vous avez bien voulu nous consulter en qualité de conseil en gestion de patrimoine et nous vous remercions de cette confiance. Nous vous avons remis le document d'entrée en première relation comportant les mentions prescrites par l'article 325-5 du règlement général de l'AMF.

Cette lettre de mission a pour objet de définir et de contractualiser les conditions et les modalités de notre intervention.

1. MODALITE DE NOTRE PRESTATION

Lors de notre précédent entretien vous nous avez fait part des axes de réflexion qui vous semblent déterminants et sur lesquels vous souhaitez que nous portions l'accent compte tenu de vos objectifs patrimoniaux.

Afin de répondre à votre attente, nous vous proposons de :

- ☐ Réaliser un audit de votre situation patrimoniale actuelle sur les plans économiques, juridiques ou fiscaux
- ☐ Evaluer votre politique de placement et d'épargne actuelle et mettre en place une stratégie de gestion à moyen long terme intégrant vos objectifs et critères de gestion personnels
- ☐ Vous conseiller dans les allocations d'actifs de vos placements financiers, assurance-vie, immobiliers
- ☐ Etudier les moyens de valoriser votre épargne
- ☐ Préparer la transmission de votre patrimoine
- ☐ Etudier les moyens de préparer votre retraite
- ☐ Autre :

Votre patrimoine global ou vos objectifs de placement sont amenés à évoluer dans le temps. Pour cette raison, nous pourrions vous proposer de :

- ☐ Vous tenir informé de tous les types de placements financiers / assurance-vie / immobiliers qui répondraient à votre problématique patrimoniale
- ☐ Convenir d'un rendez-vous, chaque fois que vous le jugerez nécessaire, pour faire le point sur votre situation patrimoniale
- ☐ Vous accompagner, à votre demande, dans vos démarches auprès des intermédiaires financiers, des autorités administratives ou de conseillers juridiques et fiscaux

Notre mission débutera à réception d'un exemplaire de la présente lettre de mission signée par vos soins.

Nous collecterons l'ensemble des éléments patrimoniaux qui nous permettra d'avoir connaissance de votre situation financière, de votre expérience et de vos objectifs en matière d'investissement.

A réception complète des documents et informations nécessaires à notre mission, nous conviendrons d'un rendez-vous de présentation de nos préconisations.

Vous pourrez alors choisir de mettre en œuvre la stratégie que vous aurez retenue avec le ou les professionnels de votre choix. Nous espérons que vous nous accorderez votre confiance pour leur mise en œuvre.

2. MODALITES SPECIFIQUES A L'ACTIVITE DE CONSEILLER EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS

Comme indiqué dans le document d'entrée en relation, si dans le cadre de notre mission nous devons vous prescrire des conseils en investissements financiers, ce conseil reposera sur l'analyse d'un éventail des différents types d'instruments financiers ou services d'investissements proposés sur le marché.

Vous trouverez dans notre document d'entrée en relation la liste des établissements promoteurs de produits avec lesquels le cabinet entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale.

Si notre relation était appelée à devenir durable, les comptes rendus de nos conseils en investissements financiers vous seraient transmis annuellement.

3. INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ET LES STRATEGIES D'INVESTISSEMENTS PROPOSEES

Le conseil qui vous sera rendu sera formalisé dans une déclaration d'adéquation qui vous fournira des informations sur les instruments financiers et les stratégies d'investissement proposés. Cette déclaration d'adéquation inclura également des orientations et des mises en garde appropriées sur les risques et caractéristiques de ces instruments et stratégies tels que les risques de perte en capital, la volatilité, la liquidité, etc.

4. COUTS ET REMUNERATIONS

Concernant le budget relatif à cette mission et compte tenu des problématiques évoquées lors de notre entretien, nous estimons que cette mission pourra être rémunérée par des commissions et/ou des rétrocessions de commissions versées par les établissements promoteurs de produits liées aux investissements que vous réaliserez par l'intermédiaire de notre cabinet.

Pour votre information, lorsque la prestation de conseil en investissements financiers est suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, nous pourrions recevoir le cas échéant :

- Frais uniques : frais de dépôt, de résiliation et coûts de transfert, de structuration...
- Frais récurrents : frais de gestion, de conseil, de garde, de service, financiers...
- Coûts relatifs aux transactions : commissions de courtage, frais d'entrée, frais de change...
- Coûts marginaux et frais associés aux services auxiliaires : coûts de recherche et commissions liées aux résultats.

5. CONFIDENTIALITE

En application de l'article 325-4 du règlement général de l'AMF, le cabinet s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine ou aux autorités de tutelle dans le cadre de leurs missions de contrôle.

6. DROITS ET OBLIGATIONS DES PARTIES

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrions communiquer par courrier postal ou par tous moyens de télécommunications.

Il est ici précisé que la présente mission implique une obligation de moyens et non une obligation de résultats. Lors de notre mission, nous pourrions être amenés à demander à vos conseils habituels, avec votre accord, de bien vouloir nous communiquer tous renseignements utiles.

En outre, vous vous engagez par la signature de ce document à un devoir d'information et de coopération sincère et exhaustive. Dans le cadre du suivi patrimonial, vous vous engagez à nous faire part de toute opération, d'ores et déjà réalisée ou à venir, qui affecterait votre situation patrimoniale afin que nous puissions exercer notre devoir de conseil.

Par la présente, vous autorisez les établissements financiers ou compagnies d'assurance à communiquer à notre cabinet, et le cas échéant, à nos prestataires de services informatiques, l'ensemble des informations concernant vos investissements et vos données personnelles d'ordre civil, patrimonial, financier ou autres. Cette communication facilite le respect de nos obligations en matière de suivi et d'archivage issues de la Directive relative aux marchés d'instruments financiers dite « MIF2 ».

Le site INVEST-enligne.com vous est présenté par DCGA, Cabinet de Conseil en Gestion de Patrimoine

SARL au capital de 16 000 € - RCS DIJON 378 347 835 - Code APE N° 7022 Z - Enregistré sous le N°ORIAS : 07 002 380 (www.orias.fr) en qualité de Conseiller en Investissement Financier, Courtier d'Assurance et de Réassurance, Courtier en Opération de Banque et en Services de Paiement - Garantie Financière et Responsabilité Civile Professionnelle n°223866 de la compagnie MMA-IARD Assurances Mutuelles 14 boulevard Marie et Alexandre OYON 72030 Le Mans cedex 9. Membre de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine (association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers) -. Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce CPI 2102 2018 000 034 122) ne peut recevoir aucun fonds effets ou valeur.

Notre mission fera l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction tous les ans. Chacune des parties pourra y renoncer après un délai de préavis d'un mois.

7. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Au sein de notre cabinet nous prenons très au sérieux la confidentialité et la sécurité des données nominatives personnelles que nous recevons de nos clients. Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par Julien DUPONT en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD). Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Leur traitement a pour finalité de nous permettre de disposer des informations utiles et nécessaires vous concernant vous et vos proches pour assurer nos prestations de conseil en investissement financier dans le cadre de nos relations contractuelles et commerciales.

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les informations collectées sont susceptibles d'être transmises d'une manière générale à nos partenaires dont notamment nos partenaires informatiques, financiers et compagnies d'assurance.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément

à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter au contact@invest-enligne.com.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

8. LITIGE

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Le client pourra présenter sa réclamation à l'adresse du cabinet à son conseiller ou gestionnaire habituel qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois, à compter de la réception de la réclamation, pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer le médiateur de la consommation :

- Pour l'activité CIF (médiateur public) : L'AMF – L'Autorité des Marchés Financiers, Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 (http://www.amf-france.org/le_mediateur)

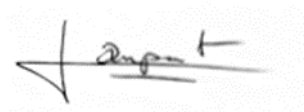
- Pour les autres activités (médiateur recommandé par la CNCGP) : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), Service Médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS (<http://www.mediateur-conso.cmap.fr> – consommation@cmap.fr)

En cas d'échec, le litige pourra être porté devant les tribunaux compétents.

Fait en deux exemplaires

ALe

Pour INVEST-enligne.com / DCGA
Julien DUPONT



Signature du(es) Client(s)

NOM Prénom.....

NOM Prénom.....